Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 035-213502891-20261117-202611003SMP-DE

République Française
Département Ille et Vilaine
Commune de St Malo de Phily

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/11/2026

Référence
2026-11-003

Objet de la délibération
ECOLE PRIVEE DE SAINT SENOUX PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT 2025-2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	13

Date de la convocation
12/11/2026

Date d'affichage

Vote
A l'unanimité Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de RENNES
Le : 18/11/2026

Et

Publication ou notification du :

L'an 2026 et le 17 Novembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil - Mairie sous la présidence de BRAULT Marie-Claire, Maire.

Présents : Mme BRAULT Marie-Claire, Maire, Mmes : CHEVALIER Gwénaëlle, EKSI Selin, GLET Aurore, GOLIVET Lucile, LE BRET Alix, ROUXEL Isabelle, MM : DROUILLER Mickaël, PABOEUF Patrick, PAVOINE Alain, PINON Nicolas, SARRAZIN Jacques.

Excusé : BOUGET Didier donne pouvoir à GLET Aurore.

Absents : ADRUBAL Valéry.
THIN Kavinn.

A été nommé secrétaire : SARRAZIN Jacques.

Objet de la délibération :
ECOLE PRIVEE DE SAINT SENOUX
PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT 2025-2026

Mme le Maire lit au Conseil Municipal le courrier de la directrice de l'école privée de Saint Senoux sollicitant la prise en charge des frais de fonctionnement pour les élèves scolarisés dans son l'école pour l'année 2025-2026.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de verser la somme de :

Coût école publique de Saint Senoux

Coût total par élève de primaire 308.59 €, 2 élèves scolarisés, soit **617.18 €**
Coût total par élève de maternelle 1 575.65 €, 2 élèves scolarisés, soit **2 048.35 €** (1 élève présent que 3 mois/10)
Soit **2 665.53 €**

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 18/11/2026
Mme Le Maire
Marie-Claire BRAULT